

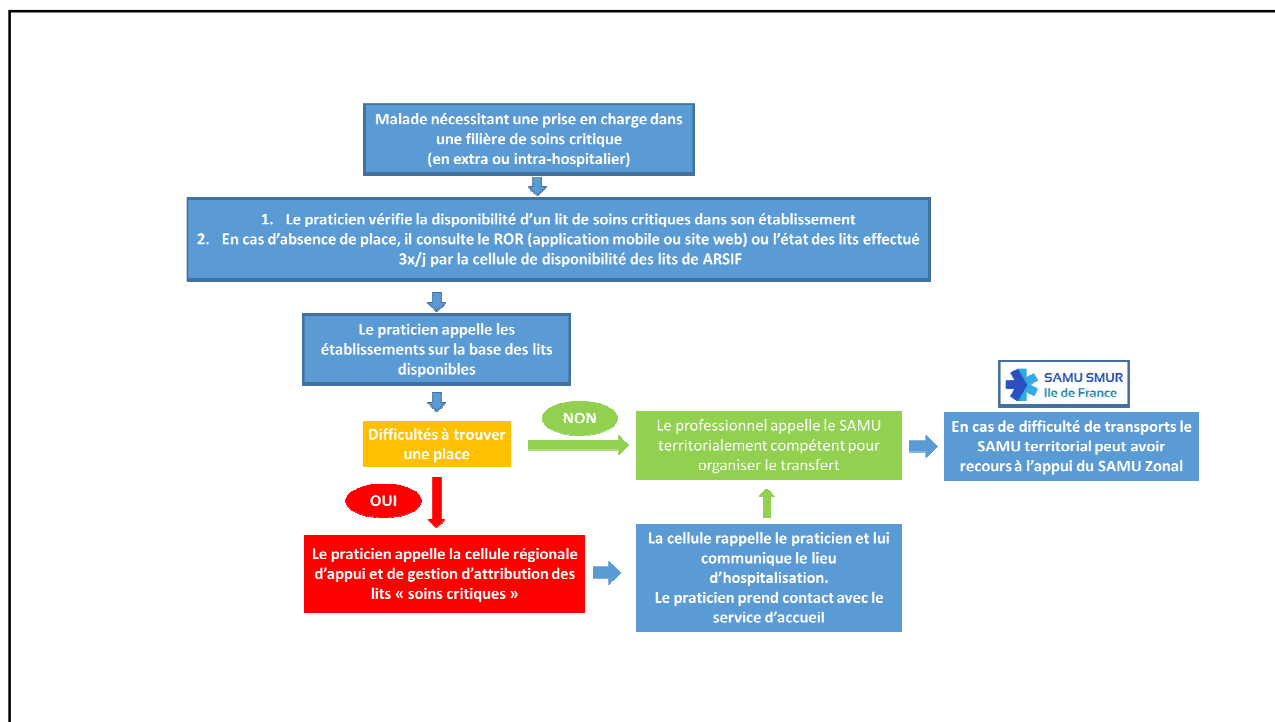
Dispositif régional d'appui aux transferts des patients

Un dispositif piloté par l'ARS autour de la gestion des disponibilités en lits

- **Un dispositif régional de gestion des lits**
 - Dispositif ARS : mise à disposition de chaque SAMU, du SAMU zonal et de la cellule de d'aide à la régulation de l'état des lits actualisés (soins critiques et hors soins critiques, covid et non covid) et des besoins de patients à transférer à 11h 16h 19h30.
 - Outil de visualisation de l'information en cours, pour avoir quelque chose de plus lisible que les tableaux Excel
 - Ce dispositif n'a pas vocation à réguler ni à organiser les transferts, mais à recueillir et diffuser une information fiable.
 - Pilotage : **Guillaume Wasmer et Romain Hellman**
 - Lieu : ARS

Une cellule régionale d'appui et d'attribution des lits « soins critiques » pour les transferts

- Cellule régionale, pilotée par l'ARS et opérée par l'AP-HP
- Un numéro unique, communiqué à tous les SAU, SAMU et hôpitaux
- Vient en appui des fonctionnements habituels (appel d'un ou plusieurs ES de proximité en fonction de la disponibilité des lits déclarés)
- Prend les demandes de places des SAU, hôpitaux en direct, trouve les places et donne les infos au demandeur pour mise en relation avec le médecin receveur
- Capacité de décision en cas de besoin, avec l'appui des directions générales ARS et AP-HP
- Mobilise les infos de la cellule de gestion de lits (+ autres infos notamment des cellules de crise ARS et AP)
- Pilotage : Laurent Tréluyer, en lien avec les administrateurs de garde ARS et AP-HP et les directions générales
- Fonctionnement H24 dès jeudi 26 mars 18h
- Coordonnées : 0186692215 / e-mail : regulation-covidrea@aphp.fr
- Lieu : campus Picpus
- Pas de compétence en matière d'effecteurs qui reste de la compétence pleine et entière des SAMU
- Ressources : à définir, profil médical des opérateurs, mais possibilité de prendre de la ressource « chirurgiens » (cf. cellule slide 5) - connaissance de l'offre de soins / compétence soins urgents – soins critiques
- Capacité d'imposition de la décision sous l'égide de l'ARS et de la Direction de l'AP-HP



Une cellule d'aide à la régulation « hors soins critiques »

- Pilotage : Yann Parc et chirurgiens
- regulation.covid@gmail.com
- Tel 0144492313 / 0144492312
- Lieu Picpus
- Power point de description (dimanche 22 mars 2020)

Rationaliser le transfert régional des patients

- Désengorgement de sites saturés
- Optimisation de l'utilisation des ressources régionales

Typologie de patients : 6 cas de figures

- Médecine covid –
- Médecine covid + stables (> J8)
- Médecine covid + phase précoce(<J8)
- Post réanimation
- Chirurgie urgente
- Médecine covid

Cellule d'aide à la régulation « hors soins critiques » Déroulement pratique

1. ARRIVÉE DE LA DEMANDE

Mail / fiche patient

2. SAISIE DE LA DEMANDE LOGICIEL DE REGULATION (Assistant de régulation)

3. TRAITEMENT DE LA DEMANDE (Chirurgien régulateur)

- Identification et validation du site d'accueil
- Mise en place du vecteur

4 ARCHIVAGE DU DOSSIER

Dispositif régional d'appui aux transferts des patients

Version 1 – 26 mars 2020

